

L'EMPORT DES VELOS DANS LES AUTOCARS

LE CAS DE LIGNES EXPLOITÉES PAR
LES COURRIERS RHODANIENS

LIGNES E5 ET E12 (ARDECHE)
LIGNE H34 (HAUTE-LOIRE)
LIGNE 131 (PILAT)

DU RÉSEAU DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES

RETOUR D'EXPERIENCE

Octobre 2021

L'étude Cerema sur l'emport des vélos dans les TC

La Loi d'Orientation des Mobilités apporte plusieurs évolutions pour faciliter l'intermodalité vélo-transports collectifs. En particulier, elle prévoit la généralisation de l'emport des vélos dans les trains et cars. Ainsi, « à compter du 1er juillet 2021, les autocars neufs, utilisés pour les services réguliers de transport publics non urbains, doivent être équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum 5 vélos non démontés ».

En lien avec cette actualité, le Cerema souhaite approfondir les enjeux, les modalités et les impacts de l'emport des vélos dans les transports collectifs et en particulier les autocars. L'objectif de la démarche est d'identifier les freins, les solutions qui peuvent être apportées et les bonnes pratiques à valoriser pour faciliter l'emport des vélos dans les autocars.

L'étude s'appuie sur une série d'entretiens réalisés auprès de collectivités autorités organisatrices de la mobilité et d'exploitants ayant déployé des systèmes d'emport de vélos sur leurs lignes de transports collectifs.

Ce retour d'expérience s'appuie sur l'entretien réalisé auprès de Galéo et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Responsable de l'étude :

Florence Girault (Cerema Territoires et Ville)

Auteur du document

Marc Lanfranchi

Remerciements

Yves Plessis (Galéo) et Fabrice Arrigoni (Région Auvergne Rhône-Alpes)

LES LIGNES DES COURRIERS RHODANIENS

Les Courriers Rhodaniens (Groupe Galéo) est exploitant de plusieurs lignes de cars interurbains pour le compte de la Région Auvergne Rhône-Alpes. En septembre 2021, ce transporteur exploite près d'une dizaine d'autocars équipés de porte-vélos, répartis sur 4 lignes :

- Deux lignes du réseau Cars Région Ardèche
 - Ligne E5 Tournon sur Rhône – Le Chambon sur Lignon, ligne à vocation touristique (environ 75 km)
 - Ligne E12 Valence–Le Cheylard, ligne à vocation touristique (environ 60 km)
- Une ligne du réseau Cars Région Loire : la ligne 131 Lyon-Vienne-Pilat, ligne en service uniquement les dimanches en période estivale, à vocation touristique, à destination du massif du Pilat
- Une ligne du réseau Cars Région Haute-Loire : la ligne H34 Saint Etienne – Sainte Sigolène (environ 35 km)

Les Courriers Rhodaniens exploitent également une ligne de bus du réseau urbain Montélimar, de Montélimar Agglomération : la ligne L qui dessert la base de loisir (environ 6 km). Cette circule uniquement l'été.

GOVERNANCE ET MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'EMPORT

À la fin des années 2000, la ligne 12 ardéchoise (actuellement dénommée ligne E12) connaissait une baisse de fréquentation, notamment de l'usage domicile-travail, liée au déclin des industries locales. **L'exploitant propose alors de réorienter la ligne vers du transport à vocation touristique en suggérant d'installer un système de porte-vélos à l'arrière d'un car.**

En 2011, un porte-vélo est installé sur un autocar de la ligne 12, uniquement en période estivale.

En 2013, un porte-vélo est installé sur un second autocar de la ligne, et la période de mise à disposition du service est étendue du 1^{er} avril au 31 octobre.

Depuis la nouvelle Délégation de Service Public de 2020, les 2 autocars de la ligne 12 **sont équipés à l'année**. Depuis cette même date, 3 lignes supplémentaires sont équipées : les lignes E5 (en Ardèche) et 34 (en Haute-Loire) entre Pâques et la Toussaint, et la ligne 131 qui ne circule que les week-end en période estivale.

À la mise en place du service d'emport de vélos, l'exploitant et l'autorité organisatrice de mobilité ont équipé un autocar de la ligne 12 sans concertation spécifique, mais en communiquant tout de même vers les différents acteurs concernés.

Ensuite, **un comité technique regroupant les transporteurs, les collectivités territoriales, les offices de tourisme et les associations cyclistes** s'est mis en place pour faire un bilan annuel et tenter d'apporter des améliorations. Ce suivi de l'expérimentation a permis de développer le système de façon souple et agile pour s'adapter au mieux à la demande et aux contraintes.

Le principal critère de choix d'équipement d'une ligne d'autocars interurbains **est son caractère touristique**, particulièrement pour assurer la desserte des principaux itinéraires cyclistes locaux (Via Rhôna et Dolce Via).

LE SYSTÈME D'EMPORT DE VÉLOS

DESCRIPTION DU SYSTEME

Pour l'ensemble des lignes, l'exploitant a fait le choix, en lien avec la Région (et Montélimar Agglomération pour la ligne L du réseau Montélibus), **d'un dispositif d'emport fixé à l'arrière pour des raisons de praticité et de sécurité.**

Les autres systèmes d'emport présentent tous des difficultés d'exploitation selon Galéo et la Région Auvergne Rhône-Alpes :

- Un dispositif « intérieur » supprime des places assises, incompatible avec l'usage des autocars également affectés au transport scolaire.
- Une remorque nécessite que le conducteur possède un permis de conduire spécifique. Par ailleurs, la Région Auvergne Rhône-Alpes est réservée vis-à-vis de ce dispositif pour lesquels les retours usagers sont négatifs. Il suscite en effet l'appréhension des usagers de la route : les cyclistes n'apprécient pas de se faire dépasser par un véhicule de grande longueur tandis que les automobilistes peinent à dépasser un véhicule de grande longueur, notamment sur route montagnaise.
- Enfin, tous les modèles d'autocars ne sont pas adaptés pour le transport des vélos non démontés en soute. Les soutes sont déjà très utilisées sur certaines lignes du réseau.

Initialement, les autocars étaient équipés **de porte-vélos arrière capables d'assurer le transport de 8 vélos à propulsion musculaire.** Depuis l'avènement des vélos à assistance électrique (VAE), plus volumineux et plus lourds, certains autocars sont équipés de porte-vélos d'une capacité de 5 places **permettant l'emport de VAE. Ces dispositifs n'incluent pas d'aide au levage des vélos.**

Les vélos cargos et les remorques ne sont pas autorisés, tandis que les vélos pliables sont remisés en soute.

Pour des raisons de simplicité, notamment en termes de communication, **il est possible d'embarquer ou débarquer son vélo à tout arrêt des lignes concernées.**



Système de rack à vélos vertical pour 8 vélos mis en place en 2011
Source : Galéo

COMMUNICATION SUR LE SERVICE ET RESERVATION

L'utilisateur dispose de plusieurs canaux d'information pour déterminer s'il peut embarquer son vélo à bord du car :

- La fiche horaire de la ligne, disponible notamment sur le site internet de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Pour les lignes E5 et E12, un logo indique la possibilité d'embarquer son vélo. (La fiche horaire de la ligne E12 précise une période de prise en charge des vélos d'avril à novembre tandis que le service a été étendu à l'année)
- Le site internet de l'exploitant
- Les offices du tourisme

						
		LUNDI A VENDREDI				
		1201	1202	1203	1204	1205
ALLER	Calendrier scolaire	X	X	X	X	X
	Vacances été	X	X	X	X	X
	Autres vacances	X	X	X	X	X
LE CHEYLARD	Av. Saunier / Grpe scol.	05:40	08:25	12:15	14:45	17:10 
	Av. de la Libération	05:50	08:30 	12:20	14:50	17:15
	Gendarmerie	05:51	08:31	12:21	14:51	17:16
	La Palisse	05:52	08:32	12:22	14:52	17:17

 Possibilité de transport de vélos entre le 1^{er} avril et le 30 novembre
 Réservation transport des vélos - 09 70 82 15 60 - délai de réservation 48h
Retard possible à l'arrivée au Cheylard d'environ 10 minutes en raison des chargements / déchargements des vélos

Extrait de la fiche horaire de la ligne E12 du réseau Cars Région Ardèche¹
 Source : Région Auvergne Rhône-Alpes

Pour les lignes ardéchoises de la Région Auvergne Rhône-Alpes, **la réservation est indiquée comme « obligatoire » sur le site internet de la Région. La réservation est notamment utile au bon fonctionnement du service en période estivale, lorsque l'usage est plus important.**

Pour réserver, il suffit d'appeler la centrale d'appel des transports de la Région Auvergne Rhône-Alpes 48h en avance. Lors de son service, le conducteur autorise l'embarquement des vélos en fonction des informations de réservation dont il dispose (nombre d'emplacements réservés, arrêts de montée et descente, horaires). **Il peut ainsi autoriser l'embarquement de vélo sans réservation selon la disponibilité.** Si tous les emplacements vélos sont occupés, un cycliste peut embarquer son vélo en soute, mais alors les éventuels dommages ne seront pas couverts par le transporteur.

Pour la ligne touristique 131 à destination du Pilat, la réservation est à effectuer au plus tard le jeudi pour le dimanche, par téléphone auprès de l'exploitant. Ces informations sont notamment indiquées sur un dépliant de présentation des lignes régionales touristiques desservant le Forez et le Pilat, disponible sur le site internet de la région Auvergne Rhône-Alpes.

¹ https://www.auvergnerhonealpes.fr/uploads/TransportInterurbain/8c/58_495_RARA-ARDECHE-Fiche-horaires-2021-E12-WEB.pdf



131

LYON ▷ VIENNE ▷ PILAT
Courriers Rhodaniens / 04 78 87 60 10
www.galeo.mobi/reseau/til/

Horaires à consulter directement
sur le site internet des transporteurs

TRANSPORT DES VÉLOS

Réservation pour le dimanche auprès de chaque transporteur, au plus tard le jeudi avant 12h.

Si vous voyagez en groupe,
pensez également à réserver.

Plus de renseignements sur
www.auvergnerhonealpes.fr
et www.oura.com

 La Région Auvergne-Rhône-Alpes  oÙra

Extrait d'un dépliant sur les lignes touristiques de la Région Auvergne Rhône-Alpes
Source : Région Auvergne Rhône-Alpes

Pour la ligne L du réseau Montelibus, la réservation est obligatoire, et possible jusqu'à la veille pour le lendemain matin ou le matin pour l'après-midi en semaine. Les trajets du week-end doivent être réservés le vendredi.

TARIFICATION DU SERVICE

Le service est gratuit, hors coût du titre de transport pour l'utilisateur.

EXPLOITATION

Le temps d'embarquement / débarquement pour un usager en bonne forme physique avec un vélo « classique » est estimé approximativement à 2 minutes.

Ainsi, en général, un service perd quelques minutes sur les horaires prévus, mais la contrainte est bien acceptée compte-tenu des avantages procurés aux usagers.

En revanche, certains cyclistes ne parviennent pas à embarquer / débarquer leur vélo, notamment à assistance électrique, en raison de son poids. Pour ne pas laisser un usager à l'arrêt, la plupart des conducteurs aident alors à l'embarquement des vélos. Toutefois, cela s'avère un réel problème pour l'exploitant de concilier embarquement des vélos et respect de la réglementation. En effet, les conducteurs ne doivent pas quitter leur poste de conduite durant le trajet.

Certains conducteurs refusent ainsi d'être affectés à la ligne E12, car ils ne peuvent pas, voire ne veulent pas porter les vélos.

COÛT DU DISPOSITIF

Le coût d'investissement des dispositifs d'emport de vélos s'élève à environ 6000 € HT/système, installation comprise. Le coût est similaire pour les deux dispositifs en place, qu'ils disposent d'une capacité de 5 ou de 8 vélos.

Ce coût est pris en charge par les Courriers Rhodaniens.

Le système d'accroche du porte-vélos est sous-traité à une carrosserie locale.

Sur certaines lignes, le déploiement de système d'emport de vélos **permet de redynamiser la fréquentation et ainsi d'augmenter les recettes tarifaires. Par ailleurs, le réseau en tire le bénéfice d'une image positive.**

USAGE ET ÉVALUATION

L'usage des emplacements vélos varie fortement entre les différentes lignes équipées :

- Ligne E12 (Ardèche) : entre 800 et 900 vélos par an, avec une pointe à 1094 vélos en 2017
- Ligne E5 (Ardèche) : 115 vélos sur la période juillet/août en 2019
- Lignes 131 (Loire) : En progression chaque année, avec une quarantaine d'utilisation en 2019 (ligne uniquement en service le dimanche en été), soit environ 10 % des usagers de la ligne
- Ligne H34 (Haute-Loire) : usage assez bon des dispositifs vélos en saison le week-end et « frémissement » auprès des jeunes en semaine
- Ligne L du réseau Montélibus : actuellement peu d'usage des dispositifs vélos car le lancement est très récent (été 2021)

Les retours sur ces services d'emport de vélos sont bons.

Toutefois, quelques usagers pointent l'insuffisance d'emplacements en période estivale.

La Région et l'exploitant n'enregistrent pas d'incidents liés à l'emport des vélos à bord des autocars équipés.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Les retours étant positifs, d'autres collectivités territoriales demandent à l'exploitant l'équipement de lignes desservant leur territoire.

La Région Auvergne Rhône-Alpes poursuit l'équipement de ses lignes, selon la pertinence du service vis-à-vis des caractéristiques des lignes. Les lignes touristiques et fréquentées par des cyclistes sont prioritaires.



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN